



Question sur héritage familial

Par **bodcha**, le **10/05/2008** à **11:32**

Bonjour,

je suis fils unique. Au décès de mon père en 1992 je n'ai pas pris la part d'héritage qui me revenait. Aujourd'hui ma mère a mis son appartement en vente et on nous a dit qu'environ la moitié du prix de vente me reviendrait d'office. Est-ce que cette information est exacte ??

merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **10/05/2008** à **23:00**

Bonsoir,

C'est cela, si vous êtes nu-proprétaire de la part vous venant de votre Père et dont votre Mère est restée usufruitière.

Ceci dit, je suis étonné car elle ne peut vendre seule si c'est le cas.